Madame, Monsieur,

Les factures de restauration du 1er trimestre sont envoyées par mail au responsable financier (penser à regarder dans vos spams). Vous recevrez les factures dématérialisées dans quelques jours (aux alentours du 17 novembre 2026).

Veuillez régler **avant le 5 décembre 2026.**

**Plusieurs possibilités de règlement : (attention à bien respecter le montant au centime près)**

- **Télépaiement : A privilégier** en utilisant le lient suivant : https://teleservices.education.gouv.fr

- Par virement bancaire (les coordonnées sont notées sur la facture) en notant le Nom Prénom de l'élève.
-
- En espèces (donnez l'appoint, évitez de le donner à l'élève)

De plus, vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois :

- Par télépaiement ou virement ou espèces : faire un courrier à la gestion en précisant les dates de versements.



## CHANGEMENT DE FORFAIT :

**Aucun changement pour le trimestre en cours.**
Pour le trimestre suivant :
**faire un courrier avant le 18 décembre 2026** en mentionnant :
nom, prénom, classe de l'élève et son nouveau forfait, signature des responsables.

## JEÛNE RELIGIEUX :

Afin de faire les factures du 2ème trimestre et faire les remises d'ordre adaptées, merci de nous indiquer par courrier sur feuille libre si votre enfant participe à un jeun religieux.

**Les demandes sont à adresser par courrier sur feuille libre 10 jours avant le début du jeun au service intendance en mentionnant :**
nom, prénom, classe de l'élève et dates officielles du jeun, signature des responsables.

ATTENTION, les familles qui payent en plusieurs fois sont susceptibles de recevoir les relances. Les relances sont envoyées de manière automatique par mail et ne prennent pas en compte les paiements en plusieurs fois.

Bonne réception.
Cordialement

Sylvaine GAILLARD – Secrétaire Générale
Collège François VERDIER